

REGLEMENT SPORTIF ET
CONDITIONS GENERALES DE VENTE
ROC D'AZUR
EDITION 2024

Version mise à jour le 10 avril 2024

PREAMBULE

La 40^{ème} édition du Roc d'Azur (ci-après l'**Evènement**) est organisée du 9 au 13 octobre 2024 par Amaury Sport Organisation (A.S.O.), Société Anonyme au capital de 61 200 240 € inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 383 160 348, dont le siège social est à Boulogne-Billancourt (92650), Bâtiment Quai Ouest, 40-42 quai du point du jour, CS 90302, France (ci-après **A.S.O.** ou l'**Organisateur**).

Le présent document définit :

- (i) le règlement sportif de l'Evènement (ci-après le **Règlement**),
- (ii) les conditions générales de vente applicables à toute commande de produits ou services relatifs à l'Evènement passée auprès de l'Organisateur par l'intermédiaire de la plateforme d'inscription *time to* (ci-après les **Conditions Générales de Vente d'A.S.O.**).

Les termes « vous », « votre » et « vos » vous désignent, comme participant ou consommateur et/ou comme son représentant légal ou son tuteur légal (de plus de 18 ans) si ce participant ou consommateur est mineur dans son pays de résidence.

Votre inscription à l'Evènement implique votre acceptation expresse et sans réserve du présent Règlement et des présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O.

Seul le représentant légal d'un mineur peut réaliser l'inscription de ce mineur à l'Evènement. Aussi, si l'autorité parentale est exercée en commun, le représentant légal du mineur garantit à l'Organisateur que l'autre titulaire de l'autorité parentale a lu et accepté sans réserve le présent document.

Le présent document vient compléter les Conditions d'Utilisation de la plateforme d'inscription en ligne dénommée *time to* (ci-après **time to**), accessibles à l'adresse www.timeto.com/terms-of-use.

En cas de contradiction entre les termes des Conditions d'Utilisation de *time to*, les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O. et le Règlement, il conviendra de faire prévaloir les termes du Règlement sur les Conditions Générales de Vente d'A.S.O., qui prévaudront elles-mêmes sur les Conditions d'Utilisation de *time to*.

L'Organisateur peut réviser et mettre à jour les Conditions Générales de Vente d'A.S.O. et le Règlement à tout moment ; veuillez les consulter régulièrement. Toutes les modifications qui sont apportées s'appliqueront immédiatement après avoir été notifiées, par n'importe quel moyen, y compris par la publication d'une version révisée des présentes sur le site de l'Evènement www.rocazur.com. En cas de modification importante des Conditions Générales de Vente d'A.S.O. et/ou du Règlement, l'Organisateur s'efforcera de vous prévenir par courrier électronique à l'adresse e-mail renseignée sur *time to*.

Important ! Rôle de *time to* :

Le site *time to*, par l'intermédiaire duquel vous avez effectué votre commande, permet à des vendeurs et organisateurs professionnels de lister et vendre leurs produits et services. Bien que la plateforme *time to* facilite les transactions réalisées sur cette dernière, *time to* n'est pas le vendeur ou l'organisateur des produits et services relatifs à l'Évènement.

En conséquence, pour la vente des produits ou services relatifs à l'Évènement, un contrat de vente est formé uniquement entre vous et l'Organisateur. L'Organisateur est responsable des ventes de produits ou services relatifs à l'Évènement et des réclamations ou de tout autre problème survenant ou lié au contrat de vente entre vous et l'Organisateur.

I. REGLEMENT SPORTIF

Le présent Règlement s'applique à tout participant à l'Évènement. Il fait partie intégrante des Conditions Générales de Vente d'A.S.O visées ci-avant.

1.1. PARCOURS - PROGRAMME

Le Roc d'Azur est un évènement multi-épreuves comprenant diverses disciplines du monde du vélo et de l'outdoor. Il est organisé par A.S.O. avec le support d'Oxygen Sport Association et sous l'égide de la Fédération Française de Triathlon (FFTri) pour l'épreuve du Tri Roc, de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) pour les épreuves de trail et de la Fédération Française de Cyclisme (FFC) pour l'ensemble des autres épreuves.

Respect du Code de la route :

Les parcours proposés comportent des portions ouvertes à la circulation ou peuvent être ouvertes à la circulation dans leur intégralité.

Pour la sécurité de tous et pour assurer une cohabitation optimale avec les autres usagers de ces espaces publics, il est indispensable que chaque participant fasse preuve d'une vigilance particulière et respecte, tout au long du parcours, le Code de la route (feux de signalisation, priorités de passages, pistes cyclables...), la signalétique mise en place par l'Organisateur (fléchage, rubalise, panneaux indiquant des passages nécessitant une attention particulière...) ainsi que les consignes données par les forces de l'ordre et par le personnel de sécurité de l'Organisateur pouvant être présent à certaines intersections/traversées de route pour faciliter le passage des participants sans toutefois être en mesure de pouvoir assurer leur passage prioritaire.

Interdiction des reconnaissances de parcours :

Les parcours proposés comportent des portions traversant des sites privés. Des accords de passage ont donc été conclus avec leurs propriétaires fonciers pour les 5 jours de l'Évènement uniquement et strictement pour le nombre de dossard délivrés. **Pour cette raison, les reconnaissances de parcours ne sont pas autorisées et afin d'éviter les reconnaissances clandestines, seuls les profils des parcours seront communiqués par l'Organisateur en amont de l'Évènement.** Toute personne se trouvant sur l'un des parcours et n'étant pas en possession d'une plaque de cadre correspondant à l'épreuve s'y déroulant au même moment sera expulsée du parcours et disqualifiée de l'épreuve à laquelle elle est inscrite.

Le programme détaillé de l'Évènement figure dans le tableau ci-dessous :

Date de l'épreuve	Heure de départ	Nom de l'épreuve	Discipline	Lieu de départ	Lieu d'arrivée	Catégorie	Distance (en km)	Barrière horaire
Mercredi 9 octobre	11h00	GÉNÉRATION ROC	COMPÉTITION VTT	Base Nature de Fréjus			8 km	non
	13h30 à 15h00	RALLYE ROC	COMPÉTITION VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir d'Espoir (2005 et avant)	34,1 km	non
Jeudi 10 octobre	8h00 / 8h15	ROC TROPHY #1	COMPÉTITION VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir d'Espoir (2005 et avant)	34,1 km	non
	9h00	GARMIN ROC MASTERS	COMPÉTITION VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir de Masters 1 (1994 et avant)	39,4 km	non
	9h00 / 9h15	MID ROC	COMPÉTITION VTT	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	A partir d'Espoir (2005 et avant)	36,5 km	non
	9h30	ROC TANDEMS	COMPÉTITION VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir d'Espoir (2005 et avant)	34,7 km	non
	10h00	RANDO ALTIITUDE ÉLECTRIQUE	ÉLECTRIQUE	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir de Junior (2007 et avant)	41 km	non
	10h15 / 10h30	RANDO ALTIITUDE	RANDO VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir de Cadet (2009 et avant)	41 km	non
	10h00	CANYON RANDO GRAVEL/ORIGINS	GRAVEL	Collo brières	Base Nature de Fréjus	A partir d'Espoir (2005 et avant)	70 km	Oui
	10h00	RANDO ENDOURO ÉLECTRIQUE	ÉLECTRIQUE	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	A partir de Junior (2007 et avant)	30,4 km	non
	10h15	RANDO ENDOURO	RANDO VTT	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	A partir de Junior (2007 et avant)	30,4 km	non
	13h00	TRI ROC	TRIATHLON	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir de Junior (2007 et avant)	1500 m/25,6 km/10km	Oui
Vendredi 11 octobre	7h30 / 7h45 / 8h00 / 8h15 / 8h30	FORC ROC MARATHON	COMPÉTITION VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir de Junior (2007 et avant)	1500 m/25,6 km/10km	Oui
	7h30	ROC TROPHY #3	COMPÉTITION VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir d'Espoir (2005 et avant)	102,7 km	Oui
	8h00 / 8h15	CANYON RANDO GRAVEL ESTÉREL 70K	GRAVEL	Cap Esterel, Saint Raphaël	Cap Esterel, Saint Raphaël	A partir de Cadet (2009 et avant)	69,4 km	non
	10h00	RANDO ESTÉREL 30K ÉLECTRIQUE	ÉLECTRIQUE	Cap Esterel, Saint Raphaël	Cap Esterel, Saint Raphaël	A partir de Cadet (2009 et avant)	30,4 km	non
	10h20	RANDO VTT	RANDO VTT	Cap Esterel, Saint Raphaël	Cap Esterel, Saint Raphaël	A partir de Cadet (2009 et avant)	30,4 km	non
	10h40	RANDO ESTÉREL 48K ÉLECTRIQUE	ÉLECTRIQUE	Cap Esterel, Saint Raphaël	Cap Esterel, Saint Raphaël	A partir de Cadet (2009 et avant)	47,7 km	non
	11h00	RANDO ESTÉREL 48K	RANDO VTT	Cap Esterel, Saint Raphaël	Cap Esterel, Saint Raphaël	A partir de Cadet (2009 et avant)	47,7 km	non
	12h30	ENDUROC	COMPÉTITION VTT	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	A partir de Cadet (2009 et avant)	22,5 km	non
	12h30	ENDUROC ÉLECTRIQUE	ÉLECTRIQUE	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	A partir de Cadet (2009 et avant)	22,5 km	non
	14h00	EKOI RANDO ODYSSEY ÉLECTRIQUE	ÉLECTRIQUE	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir de Cadet (2009 et avant)	33,4 km	non
Samedi 12 octobre	14h15 / 14h30	EKOI RANDO ODYSSEY	RANDO VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir de Cadet (2009 et avant)	33,4 km	non
	19h00	ROC RUELLES DE FRÉJUS	COMPÉTITION VTT	Place Formigé, Fréjus	Place Formigé, Fréjus	A partir de Cadet (2009 et avant)	20mm de qualification + 15mm de manche finale	non
	19h40	KIDS ROC RUELLES DE FRÉJUS	COMPÉTITION VTT	Place Formigé, Fréjus	Place Formigé, Fréjus	Benjamins et Minimes (2010 à 2013)	69,6 km	Oui
	7h30 / 7h45	CANYON GRAVEL ROC	GRAVEL	Base Nature de Fréjus	Place La Bergerie, Roquebrune-sur-Argens	A partir de Junior (2007 et avant)	17,9 km	non
	8h00/8h15	ROC CADETS / CADETTES ET J.R DAMES	COMPÉTITION VTT	Base Nature de Fréjus	Camping La Bergerie, Roquebrune-sur-Argens	Cadets/Cadettes et J.Dames (2006 à 2009)	23,4 km	non
	8h30	RANDO VERTE 23K	RANDO VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir de Cadet (2009 et avant)	23,4 km	non
	8h45	RANDO BLEUE 33K	RANDO VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir de Cadet (2009 et avant)	33,4 km	non
	9h00	ROC TROPHY #4 (CHRONO)	COMPÉTITION VTT	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	Col de Validigarde	A partir d'Espoir (2005 et avant)	10,7 km	non
	9h00 - 9h15	RANDO ROUGE 40K	RANDO VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir de Cadet (2009 et avant)	40 km	Oui
	9h30 - 9h45 - 10h00	ALLTRICKS.COM RANDO NOIRE 49K	RANDO VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir de Cadet (2009 et avant)	48,7 km	Oui
Dimanche 13 octobre	10h15	RANDO DÉGUISÉE	RANDO VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir de Cadet (2009 et avant)	17,9 km	non
	11h45 - 12h00	RANDO ROUGE ÉLECTRIQUE 40K	ÉLECTRIQUE	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir de Cadet (2009 et avant)	40 km	non
	12h15 - 12h30 - 12h45	SHIMANO RANDO NOIRE ÉLECTRIQUE 49K	ÉLECTRIQUE	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir de Cadet (2009 et avant)	48,7 km	Oui
	11h00	KID ROC DRAISIENNE	COMPÉTITION VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	2020 à 2022		non
	15h00	KIDS ROC POUSSINS	COMPÉTITION VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	Poussins	2 km	non
	15h30	KID ROC PUPILLES	COMPÉTITION VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	Pupilles	4 km	non
	16h00	KID ROC BENJAMINS	COMPÉTITION VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	Benjamins	6 km	non
	16h30	KID ROC MINIMES	COMPÉTITION VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	Minimes	8 km	non
	16h45	RANDO FAMILLE	RANDO VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir de Benjamins (2013 et avant)	8 km	non
	7h45	ROC JUNIORS HOMMES	COMPÉTITION VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	Catégorie Junior (2006 et 2007)	31,8 km	non
8h00	CYCLO ROC	VELO ROUTE	Parking Lunapark, Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir de Junior (2007 et avant)	130,9 km	Non	
8h30	ROC TRAIL 48K	TRAIL	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	A partir d'Espoir IAAF (2005 et avant)	43,1 km	Oui	
8h30	ROC TRAIL 32K	TRAIL	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	A partir d'Espoir IAAF (2005 et avant)	32,2 km	Oui	
9h00	ROC TRAIL 22K	TRAIL	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	A partir de Junior IAAF (2007 et avant)	21,5 km	non	
9h30	ROC TRAIL 16K	TRAIL	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	A partir de Junior IAAF (2007 et avant)	16,6 km	non	
8h30 / 8h55 / 9h20 / 9h45 / 10h10 / 10h35 / 11h00	ROC D'AZUR	COMPÉTITION VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir d'Espoir (2005 et avant)	55,1 km	Oui	
8h30	ROC TROPHY #5	COMPÉTITION VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir d'Espoir (2005 et avant)	55,1 km	Oui	
10h30	RANDO PÉDESTRE 22K	MARCHE	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	De 2009 et avant	21,5 km	Oui	
10h40	RANDO PÉDESTRE 13K	MARCHE	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	De 2010 à 2015 accompagné d'un adulte ou en autonomie à partir de 2009 et avant.	13,2 km	non	
10h50	RANDO PÉDESTRE 8K	MARCHE	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	Place Perrin, Roquebrune-sur-Argens	De 2010 à 2015 accompagné d'un adulte ou en autonomie à partir de 2009 et avant.	8,3 km	non	
10h00	KID ROC DRAISIENNE	COMPÉTITION VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus			non	
11h00	KID ROC MINI	COMPÉTITION VTT	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus			non	
11h25	RANDO D'AZUR ÉLECTRIQUE	ÉLECTRIQUE	Base Nature de Fréjus	Base Nature de Fréjus	A partir d'Espoir (2005 et avant)	55,1 km	Oui	

1.2. CONDITIONS DE PARTICIPATION – LICENCE – CERTIFICAT MEDICAL

Des contrôles pourront être effectués durant l'Évènement afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de participation, notamment quant aux conditions d'âge, de licence et de certification médicale.

1.2.1. Catégories d'âge

Les catégories d'âge autorisées à participer varient selon les épreuves et sont indiquées sur le site internet de l'Évènement (www.rocazur.com).

Les catégories existantes sont :

- **Poussin** : 6 à 8 ans / 2016 à 2018
- **Pupille** : 9 et 10 ans / 2014 et 2015
- **Benjamin** : 11 et 12 ans / 2012 et 2013
- **Minime** : 13 et 14 ans / 2010 et 2011
- **Cadet** : 15 et 16 ans / 2008 et 2009
- **Junior** : 17 et 18 ans / 2006 et 2007
- **Espoir** : 19 à 22 ans / 2002 à 2005
- **Sénior** : 23 à 29 ans / 1995 à 2001
- **Master 1** : 30 à 39 ans / 1985 à 1994
- **Master 2** : 40 à 49 ans / 1975 à 1984
- **Master 3** : 50 ans et + / 1974 et avant

Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans les catégories.

Pour les épreuves « Kid », les conditions d'âge sont les suivantes :

- **Kid Roc Draisiennne (100m)** : ouvert aux enfants nés entre 2021 à 2022 – Ne donne pas lieu à un classement – Se déroule sur la Base Nature de Fréjus.
- **Kid Roc Mini (150m)** : ouvert aux enfants nés entre 2019 et 2020 – Ne donne pas lieu à un classement – Se déroule sur la Base Nature de Fréjus.
- **Kid Roc Ruelles de Fréjus (800m)** : ouvert aux Benjamins et Minimes (2010 à 2013) – Donne lieu à un classement – Se déroule Place Formigé à Fréjus.
- **Kid Roc Poussins (2Km)** : ouvert aux Poussins (2016 à 2018) – Donne lieu à un classement – Se déroule sur la Base Nature de Fréjus.
- **Kid Roc Pupilles (4Km)** : ouvert aux Pupilles (2014 à 2015) – Donne lieu à un classement – Se déroule sur la Base Nature de Fréjus.
- **Kid Roc Benjamins (6Km)** : ouvert aux Benjamins (2012 à 2013) – Donne lieu à un classement – Se déroule sur la Base Nature de Fréjus.
- **Kid Roc Minimes (8Km)** : ouvert aux Minimes (2010 à 2011) – Donne lieu à un classement – Se déroule sur la Base Nature de Fréjus.

1.2.2. Licence et certificat médical

En participant à l'Évènement, votre participation est subordonnée à la présentation obligatoire des documents détaillés dans les paragraphes ci-dessous, en fonction de l'épreuve choisie.

COMPÉTITION VTT	Génération Roc	Licence ou certificat médical
	Rallye Roc	
	Roc Trophy	
	Roc Masters	
	Mid Roc	
	Roc Tandems	
	Ford Roc Marathon	
	EnduRoc	
	Roc Ruelles de Fréjus	
	Kids Roc Ruelles de Fréjus	
	Roc Cadets / Cadettes et Jr Dames	
	Kids Roc Poussins	
	Kid Roc Pupilles	
	Kid Roc Benjamins	
	Kid Roc Minimes	
	Roc Juniors Hommes	
	Roc d'Azur	
Kid Roc Draisienne	Ni licence, ni certificat médical	
Kid Roc Mini		
RANDO VTT	Rando Altitude	Ni licence, ni certificat médical
	Rando Enduro	
	Rando Esterel 30K	
	Rando Esterel 48K	
	Ekoï Rando Odyssey	
	Rando verte 23K	
	Rando bleue 33K	
	Rando rouge 40K	
	Alltricks.com Rando noire 49K	
	Rando Déguisée	
	Rando Famille	
ÉLECTRIQUE	Rando Altitude Électrique	Ni licence, ni certificat médical
	Rando Enduro Électrique	
	Rando Esterel 30K Électrique	
	Rando Esterel 48K Électrique	
	EnduRoc Électrique	
	Ekoï Rando Odyssey Électrique	
	Rando Rouge Électrique 40K	
	Shimano Rando Noire Électrique 49K	
Rando d'Azur Electrique		
GRAVEL	Canyon Rando Gravel Origins	Ni licence, ni certificat médical
	Canyon Rando Gravel Estérel 70K	Licence ou certificat médical
	Canyon Gravel Roc	
TRAIL	Roc Trail 43K	Licence ou certificat médical
	Roc Trail 32K	
	Roc Trail 22K	
	Roc Trail 16K	
TRIATHLON	Tri Roc	Licence FFTri ou certificat médical
	Tri Roc relais	
MARCHE	Rando pédestre 22K	Ni licence, ni certificat médical
	Rando pédestre 13K	
	Rando pédestre 8K	
VELO ROUTE	Cyclo Roc	Ni licence, ni certificat médical

Préalablement à l'Évènement et au maximum le dimanche 22 septembre 2024, vous devrez communiquer votre licence ou votre certificat médical en format dématérialisé via l'outil de téléchargement accessible sur votre compte *time to* (aucune pièce envoyée par courrier ou par e-mail ne sera prise en compte). Si vous dépassez ce délai ou si la pièce n'a pas été validée, vous devrez obligatoirement fournir ces pièces lors du retrait de votre dossard.

Des contrôles d'authenticité des licences et des certificats médicaux sont susceptibles d'être effectués sur place, même dans les cas où le participant a téléchargé la pièce sur son compte *time to*. Le participant devra donc obligatoirement pouvoir fournir ces pièces lors du retrait de son dossard et lors de l'Évènement.

1.2.2.1. Compétitions VTT / Canyon Gravel Roc

La participation à l'une de ces épreuves est subordonnée à la présentation obligatoire :

- D'une **licence FFC** en cours de validité à la date de l'Évènement **et autorisant la pratique du cyclisme en compétition** :
 - o Pass'Cyclisme Open
 - o Pass'Cyclisme
 - o Pass'Cyclo Sportive
 - o Pass sport nature - pour le VTT
- Ou de l'une des **licences cyclisme ou cyclo-sport** suivantes en cours de validité à la date de l'Évènement et **autorisant la pratique du cyclisme en compétition** :
 - o Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF)
 - o Fédération Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)
 - o Union Française des Œuvres Laïques et d'Éducation Physique (UFOLEP)
 - o Fédération Française du Sport Travailleuse (FFST)
- Ou d'un **certificat médical** datant de moins d'un an à la date de l'Évènement, signé par le médecin, permettant son authentification, rédigé en français, anglais, espagnol, allemand, italien ou portugais et **comportant impérativement la mention « non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition »**.

ATTENTION : Les détenteurs de licence étrangère, même s'ils s'agit d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'UCI, doivent obligatoirement fournir un **certificat médical** remplissant les conditions listées au paragraphe précédent.

1.2.2.2. Triathlon

Conformément à la réglementation édictée par la FFTri (article 3.2.1. de la réglementation générale de la FFTri) et à sa politique d'assurance des participants, tous les participants devront présenter **(i) un document prouvant l'absence de contre-indication à la participation à l'Évènement (licence ou certificat médical) et (ii) devront souscrire un « Pass Compétition »** :

- (i) Dispositions relatives au document prouvant l'absence de contre-indication à la participation à l'Évènement (licence ou certificat médical)**

Licence

- Si vous participez au triathlon en entier, vous pouvez présenter l'une des licences suivantes en cours de validité à la date de l'Évènement :

- Licence « Compétition » délivrée par la FFTri
- Licence « Compétition » émise par une fédération étrangère affiliée à l'International Triathlon Union
- Licence « Compétition » délivrée par la Fédération Française des Clubs de Défense (code 161)
- Licence « Compétition » délivrée par la Fédération Française du Sport Universitaire
- Si vous participez à la partie « natation » du relais, vous pouvez présenter l'une des licences suivantes en cour de validité à la date de l'Evènement :
 - Licence « Compétition » délivrée par la Commission Nationale du décathlon moderne
 - Licence « Compétition » délivrée par la Fédération Française de Natation
- Si vous participez à la partie « vélo » du relais, vous pouvez présenter l'une des licences suivantes en cour de validité à la date de l'Evènement :
 - Licence « Compétition » délivrée par la Fédération Française des Clubs de Défense (code 172)
 - Licence « Compétition » délivrée par la Fédération Française de Cyclisme
- Si vous participez à la partie « course à pied » du relais, vous pouvez présenter l'une des licences suivantes en cour de validité à la date de l'Evènement :
 - Licence « Compétition » délivrée par la Fédération Française des Clubs de Défense (code 172)
 - Licence « Compétition » délivrée par la Commission Nationale du décathlon moderne
 - Licence « Compétition » délivrée par la Fédération Française d'Athlétisme

Certificat médical

Si vous ne disposez pas de l'une des licences énoncées ci-dessus, vous devez présenter un certificat médical datant de moins d'un an à la date de l'Evènement, signé par le médecin, permettant son authentification, rédigé en français, anglais, espagnol, allemand, italien ou portugais et comportant impérativement l'une des mentions suivantes :

- « **Non contre-indication à la pratique du triathlon en compétition** »,
- « **Non contre-indication à la pratique du sport en compétition** »

Ou

- « **Non contre-indication à la pratique de la natation en compétition** » si vous participez uniquement à la partie « natation » du relais.
- « **Non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition** » si vous participez uniquement à la partie « cyclisme » du relais.
- « **Non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition** » si vous participez uniquement à la partie « course à pied » du relais.
- « **Non contre-indication à la pratique du duathlon en compétition** » si vous participez uniquement aux parties « cyclisme » et « course à pied » du relais.

ATTENTION : A l'exception des licenciés auprès d'une fédération étrangère affiliée à l'International Triathlon Union, les détenteurs d'une licence étrangère doivent obligatoirement fournir un certificat médical remplissant les conditions listées ci-dessus.

(ii) Dispositions spécifiques relatives à la souscription du Pass Compétition

En vertu de la réglementation fédérale édictée par la FFTri, si vous n'êtes pas titulaire d'une licence FFTri Compétition, vous êtes tenu de souscrire un « **Pass Compétition** » lors de votre inscription à l'Evènement sur *time to*, afin de pouvoir y participer.

Ce Pass Compétition est un titre de participation temporaire rendu obligatoire par la FFTri qui permet de participer aux épreuves agréées par la FFTri.

Le montant de ce Pass Compétition est fixé par la Ligue PACA de Triathlon à 8€ si vous participez au triathlon en entier et à 2€ par discipline pour les relais et est intégralement reversé à la Ligue PACA de Triathlon.

Le Pass Compétition est délivré à titre gratuit pour les licenciés des fédérations suivantes :

- Deutsche Triathlon Union e.V. ;
- Federazione Italiana Triathlon ;
- Federación Española de Triatlón ;
- Federação de Triatlo de Portugal;
- Fédération Belge de Triathlon ;
- Fédération Luxembourgeoise de Triathlon ;
- British Triathlon Federation ;
- Dansk Triatlon Forbund ;
- Fédération Suisse de Triathlon.

Pour plus d'information concernant le Pass Compétition, l'Organisateur vous invite à consulter le site web de la Ligue PACA de Triathlon.

1.2.2.3. Trail

La participation à une épreuve de trail chronométrée est subordonnée à la présentation obligatoire :

- D'une **licence sportive « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé running » ou « PASS EVENT J'aime courir » délivrée par la FFA** en cours de validité à la date de l'Évènement portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition,
- Ou d'un **certificat médical**, datant de moins d'un an à la date de l'Évènement, signé par le médecin, permettant son authentification, rédigé en français, anglais, espagnol, allemand, italien ou portugais et **comportant impérativement l'une des mentions suivantes** :
 - « non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition »,
 - « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition »,
 - « non contre-indication à la pratique du sport en compétition ».

ATTENTION : Les détenteurs de licence étrangère, même s'il s'agit d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics, doivent obligatoirement fournir un certificat médical remplissant les conditions listées ci-dessus.

1.2.2.4. Rando VTT / Rando Electrique / Rando Gravel / Marche / Kid Roc Draisienne / Kid Roc Mini / Cyclo Roc

Ces épreuves non-chronométrées n'exigent ni licence ni certificat médical. Toutefois, l'Organisateur attire l'attention du participant ou de son représentant légal le cas échéant sur le fait que le participant devra fournir des efforts parfois intenses et/ou continus sur toute la distance du parcours et qu'il doit rester vigilant afin de ne pas se blesser.

En conséquence, le participant ou son représentant légal garantit que le participant jouit d'un bon état de santé général et reconnaît les risques inhérents à la participation à l'une de ces épreuves.

1.3. PROTOCOLE SANITAIRE - CONDITIONS DE PARTICIPATION LIEES A L'EPIDEMIE DE COVID-19

Afin d'assurer la sécurité sanitaire des participants, l'Organisateur pourra édicter un protocole sanitaire (ci-après le **Protocole Sanitaire**) comprenant notamment la nécessité pour le participant de présenter un document attestant de la non-infection par le virus du COVID-19.

Le participant devra strictement respecter ledit Protocole Sanitaire et reconnaît à l'Organisateur la faculté de refuser la participation/l'accès à – ou d'exclure de – l'Evènement tout participant infecté par le COVID-19 ou pour non-respect des mesures édictées sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée ni recherchée de ce fait.

Vous serez informé des dispositions de ce Protocole Sanitaire par une communication envoyée sur l'adresse e-mail renseignée lors de votre inscription sur *time to*.

Concernant le document précité attestant de la non-infection par le virus du COVID-19 à présenter à l'Organisateur pour avoir accès à l'Evènement :

La nature de ce document sera déterminée par l'Organisateur en tenant compte notamment des prescriptions des autorités compétentes et de l'état des connaissances scientifiques et techniques, notamment de dépistage, au jour de la tenue de l'Evènement.

Il pourra s'agir d'une attestation sur l'honneur de non-infection, d'un résultat de test PCR ou antigénique ou tout autre type de test effectué dans les délais appropriés avant la tenue de l'Evènement qui seront indiqués.

Ce document contenant des données de santé, celles-ci seront uniquement visualisées/consultées par le personnel compétent de l'Organisateur lors du retrait des dossards et/ou lors de l'Evènement.

Aucune de ces données ne sera conservée par l'Organisateur.

1.4. RETRAIT DES DOSSARDS

Les dossards seront à retirer par les participants ou leur représentant légal le cas échéant, sur présentation des pièces suivantes :

- La licence ou le certificat médical du participant (le cas échéant) répondant aux conditions visées ci-avant (uniquement si celui-ci n'a pas été déposé et validé en amont sur *time to*),
- La convocation, disponible pour téléchargement sur *time to* et/ou envoyée par e-mail en amont de l'Evènement,
- La pièce d'identité officielle du participant, en cours de validité.

Le retrait des dossards se fait exclusivement dans l'espace dédié du Village de l'Evènement (Base Nature François Léotard, 1196 boulevard de la Mer, 83600 Fréjus), aux dates et heures suivantes :

- Mercredi 9 octobre : 11h00 – 19h00
- Jeudi 10 octobre : 09h00 – 19h00
- Vendredi 11 octobre : 09h00 – 19h00
- Samedi 12 octobre : 09h00 – 17h00
- Dimanche 13 octobre : pas de retrait dossards

Aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Le retrait du dossard peut se faire jusqu'à 1 heure avant le départ des épreuves programmées après 10h00. Pour les épreuves programmées avant cet horaire, le retrait devra être effectué la veille de ladite épreuve.

Toute affectation de dossard est ferme et définitive.

Le dossard devra être placé sur le dos pour les épreuves cyclistes et sur le ventre pour les épreuves de trail et de randonnée. La plaque de cadre devra être placée à l'avant du vélo. Ils seront nécessaires pour pouvoir accéder à la zone de départ et devront demeurer entièrement lisibles lors de l'Évènement, y compris en cas d'intempérie.

1.5. MODALITES D'INSCRIPTION ET TARIFS

Les inscriptions à l'Évènement se font exclusivement sur la plateforme d'inscription *time to* (www.timeto.com) à partir du 19 février 2024 pour les préinscrits et à partir du 21 février 2024 pour le grand public.

Toute personne souhaitant participer à l'Évènement (ou son représentant légal le cas échéant) accepte de s'enregistrer au préalable en tant que membre de *time to*. A cet effet, cette personne doit remplir un formulaire d'inscription à *time to* et accepter sans réserve les Conditions d'Utilisation de *time to* et sa Politique de Confidentialité. Cette personne s'engage à ne renseigner que des informations sincères relatives à son identité.

Toute inscription à l'Évènement est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf stipulation spécifique du Règlement (et notamment de l'article 1.10 du Règlement).

Chaque inscription donne droit à un dossard. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'Évènement.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Lors de l'inscription en équipe, l'engagement des coéquipiers est ferme et définitif : il ne pourra être procédé à aucun changement de coéquipier.

1.5.1. Dossards

Afin de garantir la qualité et la sécurité de l'Évènement, l'Organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de dossards disponibles pour chaque épreuve.

Les tarifs des dossards peuvent varier selon votre date d'inscription à l'Évènement :



GRILLE TARIFAIRE 2024

	NIVEAU	NIVEAU				
		FIRST* (DU 19/02 AU 18/03)**	SPRINT* (DU 18/03 AU 3/06)	ENDURANCE* (DU 3/06 AU 9/09)	LAST MINUTE* (À PARTIR DU 9/09)	
COMPÉTITION VTT						
MERCREDI 09/10						
Rallye Roc	34,1 km	2/5	49 €	52 €	55 €	59 €
Roc Trophy ***	34,1 km	4/5	259 €	275 €	289 €	299 €
JEUDI 10/10						
Roc Masters	39,4 km	4/5	49 €	55 €	59 €	64 €
Mid Roc	34,7 km	3/5	49 €	54 €	57 €	59 €
Roc Tandems	34,7 km	3/5	69 €	72 €	75 €	79 €
VENDREDI 11/10						
Ford Roc Marathon	102,7 km	4/5	69 €	72 €	75 €	79 €
Enduroc	22,5 km	5/5	49 €	52 €	56 €	59 €
Enduroc électrique	22,5 km	5/5	49 €	52 €	56 €	59 €
Roc Ruelles Fréjus	Boucles de 800 m	4/5	49 €	49 €	49 €	49 €
Kid Roc Ruelles Fréjus	Boucles de 600 m	4/5	22 €	22 €	22 €	22 €
SAMEDI 12/10						
Roc Cadets / Cadettes & Junior Dames	17,9 km	2/5	39 €	42 €	45 €	49 €
Kid Roc Draisiennne	-		5 €	5 €	5 €	5 €
Kid Roc mini	-		5 €	5 €	5 €	5 €
Kid Roc Poussins	2 km	1/5	7 €	7 €	7 €	7 €
Kid Roc Pupilles	4 km	1/5	7 €	7 €	7 €	7 €
Kid Roc Benjamins	6 km	1/5	7 €	7 €	7 €	7 €
Kid Roc Minimes	8 km	1/5	7 €	7 €	7 €	7 €
DIMANCHE 13/10						
Roc Junior Hommes	31,8 km	3/5	45 €	49 €	52 €	55 €
Roc d'Azur	55,1 km	4/5	59 €	69 €	72 €	75 €
Kid Roc Draisiennne	-		5 €	5 €	5 €	5 €
Kid Roc mini	-		5 €	5 €	5 €	5 €
RANDO VTT						
JEUDI 10/10						
Rando Altitude	41 km	4/5	45 €	49 €	52 €	55 €
Rando Enduro	30,4 km	5/5	39 €	42 €	45 €	49 €
VENDREDI 11/10						
Rando Estérel 30K	30,4 km	1/5	39 €	42 €	45 €	49 €
Rando Estérel 48K	47,7 km	1/5	59 €	64 €	69 €	75 €
Rando Odyssey	33,4 km	2/5	39 €	45 €	50 €	55 €
SAMEDI 12/10						
Rando verte	23,4 km	2/5	30 €	35 €	39 €	42 €
Rando bleue	33,4 km	3/5	35 €	42 €	47 €	52 €
Rando rouge	40 km	3/5	40 €	47 €	49 €	55 €
Alltricks.com Rando noire	48,7 km		50 €	59 €	64 €	69 €
Rando déguisée	17,9 km	2/5	35 €	39 €	42 €	45 €
Rando famille	8 km	1/5	10 €	10 €	10 €	10 €
ÉLECTRIQUE						
JEUDI 10/10						
Rando Altitude Électrique	41 km	4/5	45 €	49 €	52 €	55 €
Rando Enduro Électrique	30,4 km	5/5	39 €	42 €	45 €	49 €
VENDREDI 11/10						
Rando Électrique Estérel 30K	30,4 km	1/5	39 €	42 €	45 €	49 €
Rando Électrique Estérel 48K	47,7 km	1/5	59 €	64 €	69 €	75 €
Rando Odyssey Électrique	33,4 km	2/5	39 €	45 €	50 €	55 €
SAMEDI 12/10						
Rando Rouge Électrique	40 km	4/5	40 €	47 €	49 €	55 €
Shimano Rando Noire Électrique	48,7 km	4/5	50 €	59 €	64 €	69 €
DIMANCHE 13/10						
Rando d'Azur Électrique	55,1 km	4/5	57 €	67 €	70 €	73 €
GRAVEL						
JEUDI 10/10						
Canyon Rando Gravel Origins	70 km	2/5	55 €	59 €	62 €	65 €
VENDREDI 11/10						
Canyon Rando Gravel Estérel 70K	69,4 km	1/5	59 €	62 €	65 €	69 €
SAMEDI 12/10						
Canyon Gravel Roc	69,6 km	3/5	49 €	52 €	55 €	59 €
VÉLO DE ROUTE						
DIMANCHE 13/10						
Cyclo Roc	130 km		-	39 €	45 €	49 €
TRIATHLON						
JEUDI 10/10						
Tri Roc	1 500 m/25,6 km/	2/5	69 €	79 €	85 €	89 €
Tri Roc relais	1 500 m/25,6 km/	2/5	99 €	109 €	119 €	129 €
TRAIL						
DIMANCHE 13/10						
Roc Trail 43K	43,1 km	5/5	49 €	52 €	55 €	59 €
Roc Trail 32K	32,2 km	5/5	39 €	42 €	45 €	49 €
Roc Trail 22K	21,5 km	4/5	29 €	32 €	35 €	39 €
Roc Trail 16K	16,6 km	3/5	19 €	22 €	25 €	29 €
MARCHE						
DIMANCHE 13/10						
Rando pédestre 22K	21,5 km	4/5	20 €	20 €	20 €	20 €
Rando pédestre 13K	13,2 km	3/5	15 €	15 €	15 €	15 €
Rando pédestre 8K	8,3 km	2/5	10 €	10 €	10 €	10 €

* Dans la limite des dossards disponibles à ce tarif.

** Du 19/02 au 21/02 premiers dossards disponibles uniquement pour les préinscrits et fidèles.

*** Le Roc Trophy se déroule sur 5 jours.

NIVEAU DE DIFFICULTÉ ● Novice ● Confirmé ● Expérimenté

Pour chaque épreuve, dans l'éventualité où les quantités de dossards prévues pour une catégorie de prix (First, Sprint, Endurance et Last Minute) étaient atteintes avant la date indiquée, les tarifs applicables à la catégorie de prix directement supérieure, dans la limite des quantités disponibles, seraient appliqués, sans tenir compte des dates indiquées dans le tableau précédent.

Le tarif des dossards est exprimé dans le présent document en Euros, toutes taxes comprises, au taux en vigueur au jour de l'inscription.

Des promotions exceptionnelles peuvent être mises en place par l'Organisateur afin de vous faire bénéficier de réduction sur le tarif du dossard.

1.5.2. Services de Voyage

Non applicable

1.6. CHRONOMETRAGE ET CLASSEMENT – SAS DE DEPART – RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE

1.6.1. Chronométrage, classement et prime

Pour les épreuves chronométrées, le chronométrage sera adapté selon le format et les contraintes de chaque épreuve.

Une puce électronique sous forme de bandelette sera collée sur le dossard de chaque participant à une épreuve chronométrée. Celle-ci qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ et servira de contrôle de régularité de course. Afin de permettre un fonctionnement normal, la puce ne doit pas être ni pliée ni endommagée. Un participant n'empruntant pas le parcours, délimité par l'Organisateur par des moyens humains et/ou matériels, ou franchissant la ligne d'arrivée sans plaque de cadre pucée, ne pourra être classé à l'arrivée.

Le système de détection électronique est sélectionné selon des critères stricts de fiabilité. Malgré les tests réalisés par les fabricants, il reste toujours un pourcentage très faible de non-détection. L'absence de données résultant de cette non-détection ne permettra pas à l'Organisateur de faire figurer le temps officiel ou réel du participant concerné dans le classement. L'Organisateur ne serait en être tenu pour responsable.

Un classement sera établi sur chaque épreuve, à l'exception des Randos, de la Kid Roc Mini et de la Kid Roc Draisienne.

Ces classements prendront en compte les catégories définies à l'article 1.2.1 du présent Règlement et seront propres à chaque épreuve. Toutes les catégories ne seront pas récompensées sur le podium (le détail est visible sur le site internet de l'Evènement).

Les classements du Roc Trophy, du Rallye Roc, de l'Enduroc et de l'Enduroc électrique seront établis en cumulant le temps de chaque spéciale.

Le classement du Roc Trophy sera établi comme suit : chaque jour, classement et remise des prix de l'étape du jour et du général.

Tout participant prenant le départ sans avoir franchi le contrôle de mise en grille sera considéré comme non partant et ne sera pas classé.

La présence au protocole pour les athlètes concernés est obligatoire.

Certaines épreuves ouvriront droit à des primes, dont le montant est présenté ci-dessous :

EPREUVE	CLASSEMENT	MONTANT	
		Femmes	Hommes
ROC D'AZUR	Vainqueur	2 000,00 €	2 000,00 €
	2ème	1 000,00 €	1 000,00 €
	3ème	800,00 €	800,00 €
	4ème	600,00 €	600,00 €
	5ème	450,00 €	450,00 €
ROC MARATHON	Vainqueur	1 000,00 €	1 000,00 €
	2ème	800,00 €	800,00 €
	3ème	600,00 €	600,00 €
	4ème	500,00 €	500,00 €
	5ème	400,00 €	400,00 €
	6ème	300,00 €	300,00 €
	7ème	250,00 €	250,00 €
	8ème	200,00 €	200,00 €
	9ème	150,00 €	150,00 €
	10ème	100,00 €	100,00 €

Seuls les athlètes licenciés auprès d'une fédération cycliste affiliée à l'UCI sont éligibles au paiement des primes. Pour ce faire, ceux-ci doivent indiquer le numéro de leur licence au moment de l'inscription. Le montant global des primes sera versé par l'Organisateur à la FFC, qui aura seule à sa charge le paiement des primes auprès des personnes concernées ou de leur fédération nationale, si celles-ci sont étrangères, sans que la responsabilité d'A.S.O. ne puisse être engagée sur ce point.

Le Ford Roc Marathon fait partie du calendrier UCI en tant qu'épreuve HC et permet, à ce titre, l'attribution de points UCI selon la répartition suivante :

Position	Points UCI	Position	Points UCI	Position	Points UCI
1	100	11	20	21	5
2	80	12	18	22	4
3	60	13	16	23	3
4	50	14	14	24	2
5	40	15	12	25	1
6	35	16	10		
7	30	17	9		
8	27	18	8		
9	24	19	7		
10	22	20	6		

1.6.2. Respect des sas de départ

Certains départs seront donnés par vagues. Chaque participant devra se trouver au départ de son épreuve à l'horaire qui lui aura été indiqué sur sa confirmation d'inscription.

L'accès aux lignes de départ des épreuves s'élançant de la Base Nature François Léotard de Fréjus s'effectue par des portiques de mise en grille où seront annoncées les tranches de dossards autorisées à accéder à la ligne de départ.

Dans le cadre de l'épreuve « Roc d'Azur » de l'Evènement seuls les maillots distinctifs des Champions internationaux (Monde, Europe) et nationaux attribués par l'UCI et les fédérations nationales seront admis sur la 1^{ère} ligne de départ.

L'Organisateur a mandaté toutes personnes de l'organisation (bénévoles, employés A.S.O...) présentes sur la zone départ afin de faire respecter les sas de départ attribués à chacun. Tout participants refusant d'entrer dans le sas de départ (ou un sas supérieur, sur décision de l'Organisateur) qui lui a été attribué pourra se voir infliger des pénalités de temps ou exclu de l'Evènement.

1.6.3. Ravitaillements et assistance

Chaque participant aura accès aux ravitaillements mis en place sur l'épreuve à laquelle il est inscrit.

Au moment de quitter un poste de ravitaillement, chaque participant doit veiller à disposer de la quantité d'eau et d'aliments qui lui seront nécessaires pour rallier le ravitaillement suivant.

Aucun véhicule suiveur n'est autorisé. L'assistance personnelle est strictement limitée aux « zones de ravitaillement ». Il est strictement interdit de changer de cycle ou de roue pendant l'épreuve. L'assistance technique est autorisée entre participants, sauf pour l'épreuve du Tri Roc.

Pour chaque épreuve de l'Evènement, il est de la responsabilité de chaque participant de s'arrêter pour donner l'alerte en cas de chute d'un autre participant.

S'agissant de l'EnduRoc uniquement, tout participant portant secours à un autre participant lors d'une spéciale devra se faire connaître à l'arrivée de cette dernière. Il sera autorisé à reprendre le départ de la spéciale.

1.7. SERVICES GENERAUX

La sécurité de l'Evènement, y compris la sécurité routière, est assurée par la Préfecture de Police.

Le service médical est assuré par le Service départemental d'incendie et de secours du Var (83), qui peut décider d'écarter de l'Evènement un participant pour des raisons médicales. En participant à l'Evènement, autorisez tout médecin à pratiquer ou faire pratiquer toute intervention médicale et/ou chirurgicale en cas d'urgence et/ou à prescrire tout traitement rendu nécessaire par l'état du participant en cas d'incident.

En aucun cas la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée par le participant n'ayant pu finir le parcours suite à une décision prise par ces services généraux.

1.8. ACCES AU SITE ET SECURITE

L'introduction sur le site de l'Evènement de tout objet susceptible d'être dangereux ou illégal, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives, est strictement interdite.

Pour accéder au site de l'Evènement et pour pouvoir y participer, le participant reconnaît et accepte expressément que du personnel de sécurité soit habilité par l'Organisateur pour contrôler tant les personnes que leurs effets personnels et accepte de s'y soumettre sous peine de ne pas être autorisé à accéder au site de l'Evènement ni à pouvoir participer à l'Evènement.

L'Organisateur ainsi que le personnel de sécurité sont habilités à refuser l'accès ou la poursuite de l'Evènement aux participants ne respectant pas les dispositions du présent Règlement ou dont le comportement est susceptible de porter atteinte à l'image de l'Evènement ou de perturber son bon déroulement, notamment et sans que ce qui suit soit limitatif : comportement frauduleux au moment de la commercialisation des dossards, introduction de tout objet qui pourrait potentiellement gêner de quelque manière que ce soit l'évolution de l'Evènement, la circulation et/ou la sécurité des autres participants ; introduction de tout signe distinctif faisant la promotion, sous quelque forme que ce soit, d'une opinion politique, philosophique ou religieuse susceptible de porter atteinte à l'image de l'Evènement ou de perturber son bon déroulement ; comportement anormal, déplacé ou amoral du participant, notamment si celui-ci semble être sous l'empire de drogue ou d'alcool.

1.9. ABANDONS ET BARRIERES HORAIRES

Sauf en cas de blessure, tout participant souhaitant abandonner doit, dans la mesure du possible, se manifester auprès du responsable de l'un des points de rapatriement mis en place par l'Organisateur, qui invalidera définitivement son dossard. Des moyens de rapatriement des participants ayant abandonné et des vélos seront mis en place sur chacune de ces zones.

Afin d'assurer la sécurité des participants et de permettre de planifier la réouverture des voies à la circulation automobile, il est indispensable que les participants ne dépassent pas les horaires de fin de chaque des épreuves. Tout participant excédant ce temps maximum ou dépassé par le dispositif de fin d'épreuve (composé de véhicules de l'Organisateur) sera mis hors-course et devra alors circuler sous sa propre responsabilité, sans assistance sous quelque forme que ce soit de l'Organisateur (assistance médicale, ravitaillement...) et en se conformant aux règles de circulation du Code de la route.

Des barrières horaires sur les points de rapatriement seront déterminées, communiquées aux participants (via le site internet de l'Evènement) et mis en place. Ces barrières horaires correspondront aux heures à partir desquelles il ne sera plus possible de quitter l'emplacement indiqué.

En ne repartant pas des points de rapatriement avant l'horaire défini, le participant sera mis hors-course et ne figurera pas dans le classement de l'épreuve. Des moyens de rapatriement des participants et des vélos seront mis en place sur chacune de ces zones.

Sur le Tri Roc, tous les participants devront avoir atteint la zone de transition entre le VTT et la course à pied (T2) au plus tard 4h après le départ. Au-delà de ce délai, les participants ne seront pas

autorisés à s'engager sur le parcours de course à pied. L'arbitre en chef sera en mesure de modifier cet horaire d'élimination.

1.10. ASSURANCES

Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à l'Évènement. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de l'Évènement.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont les participants pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Assurance annulation : Tous les participants à l'Évènement peuvent souscrire, au moment de leur inscription à l'Évènement sur *time to*, une assurance annulation dont la notice est consultable sur le site de l'Évènement (<https://www.rocazur.com/fr>, dans la rubrique Participer / S'inscrire / Assurances) ou à l'adresse suivante : <https://www.aso.sam-assurance.com/rocdazur>. Cette option doit être souscrite avant la validation de la commande et vous permet de vous faire rembourser en tout ou partie le prix de votre dossard, sous réserve du respect des conditions décrites dans la notice susvisée.

Individuelle accident : Tous les participants à l'Évènement, licenciés ou non à une fédération sportive, peuvent souscrire lors de leur inscription à l'Évènement ou au plus tard lors du retrait de leur dossard, une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le parcours de l'Évènement. L'indemnisation, fonction des dommages et des limites de garanties choisies, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'Évènement.

CETTE ASSURANCE EST FACULTATIVE MAIS FORTEMENT RECOMMANDÉE. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

Une telle assurance peut être souscrite, lors de l'inscription, auprès de l'assureur de votre choix ou auprès du courtier MARSH dont vous pouvez trouver les offres ici : <https://aso.sam-assurance.com/rocdazur>. Vous pouvez contacter Marsh (relationclient.aso@sam-assurance.com) pour toute question complémentaire.

Domage matériel : L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte...) subis par les biens personnels des participants, y compris si l'Organisateur en assure la surveillance. Sont notamment visés tous dommages subis par les biens personnels du participant pendant qu'ils sont laissés à la consigne éventuellement mise en place pendant l'Évènement par l'Organisateur. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout vol ou dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

1.11. UTILISATION D'IMAGES

1.11.1. Image du participant

L'Évènement pouvant faire l'objet d'une captation aux fins de communication au public, sous toute forme (notamment photo, vidéo, dessin...), sur tout support existant ou à venir (affiches, flyers, bannières web...), sur tout canal de communication existant ou à venir (site officiel de l'Évènement, pages officielles de l'Évènement sur Twitter, Facebook, Instagram...), en tout format, dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou commerciales, vous autorisez expressément l'Organisateur, ses ayants droit ou ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux) à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération ou indemnité d'aucune sorte, les nom, voix, image, et plus généralement la prestation sportive du participant dans le cadre de l'Évènement (ci-après son **Image**), pour une durée ne pouvant excéder 10 (dix) années suivant la date de l'Évènement. A ce titre, vous autorisez expressément l'Organisateur à concéder aux partenaires de l'Évènement des sous-licences d'exploitation de l'Image pour une exploitation publicitaire et/ou commerciale.

A cet effet, vous autorisez expressément et irrévocablement l'Organisateur, ses ayants droit ou ses ayants cause (notamment ses partenaires commerciaux), afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires, promotionnelles et/ou commerciales, à :

- apporter toute modification, adjonction ou suppression qu'il jugera utile pour l'exploitation de l'Image dans les conditions définies ci-dessus,
- associer et/ou combiner à l'Image tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale, tout élément de toute nature de leur choix destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elle est intégrée.

Vous garantissez que le participant n'est lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son Image.

Vous êtes informé et acceptez sans réserve que la participation à l'Évènement implique la captation de l'Image par les prestataires officiels de l'Organisateur. L'Image reproduite sous format photo et/ou vidéo sera accessible sur le site *time to* dans l'espace « Mon Compte » et pendant un (1) an sur le site internet de l'Évènement dans la rubrique « Résultats » et, le cas échéant, sur le site du prestataire photo et/ou vidéo d'A.S.O. Concernant le site de l'Évènement, vous acceptez que le participant puisse être identifié par tout utilisateur d'internet renseignant son nom, son prénom et/ou son numéro de dossard.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication, vous pouvez en faire la demande auprès de l'Organisateur à l'adresse rocazur@aso.fr, en amont de l'Évènement et au plus tard 30 (trente) jours avant ce dernier afin que les mesures adéquates soient prises.

1.11.2. Images de l'Évènement

Toute communication d'image fixe et/ou séquence animée de l'Évènement, par le participant, captée(s) à l'occasion de sa participation à l'Évènement doit être limitée à une exploitation personnelle et ne peut en aucun cas être exploitée dans un but promotionnel et/ou commercial extérieur à l'Évènement.

1.12. DONNEES PERSONNELLES

De façon générale, les données personnelles communiquées lors de l'inscription du participant à l'Évènement (ci-après les **Données**) sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est la société responsable du traitement de ces données.

Pour connaître la politique de l'Organisateur en matière de protection des Données, l'Organisateur vous invite à vous référer aux Conditions Générales de Vente d'A.S.O.

A l'issue de l'Evènement, les informations liées à la prestation sportive du participant (notamment son résultat, ses photos et vidéos) sont publiées sur le site de l'Evènement et le cas échéant, le site du prestataire photo/et ou vidéo d'A.S.O. Son résultat associé à son nom, prénom et région sont susceptibles d'être repris par tout média.

Si vous souhaitez vous opposer à une telle publication sur le site de l'Evènement ou sur le site du prestataire photo et/ou vidéo d'A.S.O., vous pouvez demander l'anonymisation de vos Données en exerçant à tout moment votre droit à l'oubli en remplissant le formulaire « Droits RGPD » mis à votre disposition sur le site de l'Evènement. L'Organisateur vous répondra dans le délai légal de 30 (trente) si votre demande est complète.

Toute publication des résultats par un media constitue un traitement de Données à des fins d'information, et constitue, en ce sens une dérogation à la protection des Données. Toutefois, si vous souhaitez le déréférencement de vos résultats par tout site tiers, A.S.O. ne pourra pas vous servir d'intermédiaire. Nous vous invitons à prendre contact avec les médias concernés afin d'effectuer toute demande relative à vos droits.

Durée de conservation des Données

Les Données sont conservées pendant une durée de 3 (trois) ans à compter de la fin de l'Evènement. A l'issue de cette durée de conservation, et pour des raisons limitées et autorisées par la loi (paiement, garantie, litiges...) ou toute autre finalité précisée dans les Conditions Générales de Vente d'A.S.O., A.S.O. procédera à l'archivage temporaire des Données au sein d'un coffre-fort numérique sécurisé et localisé en France. Seul le personnel dûment habilité d'A.S.O. pourra y accéder pendant les délais requis par la loi en fonction du type de Donnée et de la finalité de l'archivage. Passé ce délai légal, A.S.O. supprimera les Données définitivement et de manière sécurisée.

Données de santé

L'Organisateur ne conservera aucune donnée de santé éventuellement demandée par l'Organisateur dans les conditions énoncées à l'article 1.3. du Règlement.

1.13. PRISES D'IMAGES AERIENNES

L'Organisateur vous informe que :

- le jour de l'Evènement, des aéronefs télépilotés (drones) pourront être utilisés à des fins de tournage ;
- les participants pourront se situer, au cours de tout ou partie de leur participation à l'Evènement à moins de trente (30) mètres desdits aéronefs.

Le cas échéant, des consignes de sécurité leur seront communiquées et devront impérativement être respectées.

Dispositions particulières :

- **Les VTT à assistance électrique** sont uniquement acceptés sur les épreuves comportant le terme « ELECTRIQUE ». L'utilisation d'un vélo électrique sur une épreuve ne correspondant pas à ces critères entraînera l'exclusion du participant de l'Évènement.
- **Tri Roc** : la circulation au sein de l'aire de transition, avant ou durant l'épreuve, ne sera autorisée qu'à pied, vélo à la main. Les dispositifs audio (type : iPod) sont totalement interdits durant le déroulement de l'épreuve.
- **Gravel Roc** : les participants au Gravel Roc devront participer à cette épreuve avec un vélo Cyclo-Cross ou type Gravel. Cintre route obligatoire. Les VTT sont strictement interdits. Toute personne participant à cette épreuve avec un VTT sera disqualifiée et exclue de l'Évènement.

1.16. LUTTE ANTI-DOPAGE

L'Évènement est organisé sous l'égide de la FFC, de la FFA et de la FFtri. A ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place lors de l'Évènement. Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L. 230-1 et suivants du Code du sport.

Tout refus de se soumettre à un contrôle diligenté ou tout contrôle positif fera l'objet d'une procédure disciplinaire devant la fédération auprès de laquelle le participant est licencié ou devant l'Agence Française de Lutte contre le Dopage, s'il est licencié d'aucune fédération. Le participant sera par ailleurs exclu de l'Évènement.

1.17. MODIFICATION – REPORT – INTERRUPTION – ANNULATION

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des ravitaillements et des points chronométriques, de reporter la date et/ou les horaires de l'Évènement, d'arrêter l'Évènement en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli sans que sa responsabilité ne puisse être engagée sur ce point.

1.17.1. Annulation / report de l'Évènement pour tout motif lié au COVID-19

Si l'Évènement devait être reporté et/ou annulé par l'Organisateur pour tout motif lié à la crise sanitaire du COVID-19, l'Organisateur vous proposera un remboursement des sommes déboursées lors de votre inscription, diminuées le cas échéant du montant des options souscrites dont vous pourriez bénéficier indépendamment de la tenue de l'Évènement.

1.17.2. Annulation / report de l'Évènement pour tout motif hors COVID-19

Si l'Évènement devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur autre que ceux liés à la crise sanitaire du COVID-19, ce dernier pourra proposer, en fonction des circonstances, une compensation telle que la substitution par un autre évènement organisé par l'Organisateur, le report de l'Évènement ou le remboursement du prix du dossard, à l'exclusion de toute autre somme.

II. CONDITIONS GENERALES DE VENTE D'A.S.O

Si vous avez commandé, à titre payant ou gratuit, un produit ou service « Roc d'Azur » auprès de l'Organisateur via la plateforme d'inscriptions *time to*, alors les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O vous sont applicables et constituent le contrat de vente qui vous lie à l'Organisateur.

De surcroît, si vous participez à l'Evènement, le Règlement vous est également applicable.

2.1. CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O. ne sont pas applicables aux biens et services que vous avez pu acquérir, de quelque façon que ce soit, auprès d'un tiers, que ce tiers soit mandaté – licencié, ou non par l'Organisateur. Les produits et services concernés par les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O. sont uniquement ceux fournis directement par l'Organisateur et commandés via *time to*.

2.2. PRIX

Les offres de produits et services sont valables tant qu'elles sont visibles sur le site www.timeto.com. Les prix sont indiqués hors frais de livraison et autres services particuliers auxquels vous auriez éventuellement souscrit.

Les tarifs des dossards sont précisés dans le Règlement. L'Organisateur se réserve la possibilité d'organiser en dehors des tranches de tarifs indiquées des promotions exceptionnelles pour vous faire bénéficier de tarifs privilégiés pendant une période donnée.

Le prix des produits et services est indiqué en euros, toutes taxes comprises, aux taux en vigueur au jour de la commande. Les prix ne tiennent pas compte des frais de livraison, des frais d'emballage cadeau, d'éventuelles offres promotionnelles et réductions personnelles (« code promo »), indiqués avant la validation finale de la commande.

Les prix tiennent compte de la T.V.A. française applicable au jour de la commande et tout changement du taux légal de T.V.A sera automatiquement répercuté sur le prix des produits présentés sur *time to*. Toutefois les prix ne pourront être modifiés une fois la commande de l'utilisateur passée.

Les commandes à destination des pays en dehors de l'Union Européenne ne sont pas soumises à la T.V.A française. Les prix indiqués sur *time to* pour ces commandes sont donc hors taxes. Toutefois, des droits de douane ou autres taxes locales ou droits d'importation ou taxes d'Etat sont susceptibles d'être exigibles. Ces droits et sommes ne sont pas du ressort de l'Organisateur et sont à votre charge. Ils relèvent de votre entière responsabilité, tant en termes de déclarations que de paiements aux autorités et/ou organismes compétents du pays de livraison. L'Organisateur vous recommande de contacter le service des douanes pour plus d'informations.

2.3. DISPONIBILITE

La disponibilité des produits et services est normalement garantie. Dans l'hypothèse où, postérieurement à votre commande, un produit ou service deviendrait totalement ou partiellement indisponible, l'Organisateur vous préviendra dans les meilleurs délais de cette indisponibilité et vous donnera la possibilité soit d'être livré d'un autre produit ou service de qualité et à un prix équivalent, soit d'être remboursé du prix ou service commandé dans les 30 (trente) jours suivant la demande de remboursement.

2.4. MODALITES DE PASSATION DES COMMANDES

Il est possible de passer commande exclusivement auprès de *time to* sur le site www.timeto.com.

Aucune commande adressée par e-mail ou par courrier postal ne pourra être prise en compte par l'Organisateur.

Lors de la passation de votre commande sur *time to*, vous devez créer un compte *time to* et de ce fait, vous devez accepter les Conditions d'Utilisation et la Politique de Confidentialité de *time to*.

Vous devez confirmer votre commande après avoir sélectionné les produits ajoutés à votre panier. Vous devez contrôler avant toute confirmation de commande le contenu de votre panier (identifications et quantité des produits et services) avant de les valider, d'accepter les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O. et le Règlement.

L'Organisateur accusera réception de votre commande en vous adressant un e-mail de confirmation de commande comprenant le récapitulatif de votre commande et votre reçu de paiement.

2.5. MODALITES DE PAIEMENT

Sauf cas exceptionnel, seuls les paiements en ligne par carte bancaire via le formulaire d'inscription de *time to* sont autorisés.

Les paiements en ligne sur *time to* sont réalisés comptant et via une plateforme de paiement sécurisée, complétée par des mesures de contrôle spécifiques, afin de garantir la sécurité des achats effectués sur *time to* et de lutter contre la fraude.

Les coordonnées de votre carte de paiement communiquées lors de votre commande ne transitent jamais en clair sur le réseau internet : elles sont cryptées grâce à un protocole de sécurité SSL.

2.6. EXPEDITION ET LIVRAISON

A l'exception des dossards de l'Evènement qui sont à retirer dans les conditions définies au sein du Règlement, les produits et services commandés peuvent être livrés dans les conditions tarifaires proposées au moment de votre commande.

2.7. DROIT DE RETRACTATION

2.7.1. Achat de prestations de loisirs ou de produits personnalisés

On entend par « Prestations de loisirs » l'achat d'un dossard, d'un ticket de restauration, etc. Vous ne bénéficiez pas de droit de rétractation sur l'achat de produits personnalisés ni sur l'achat de Prestations de loisirs qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée, conformément aux dispositions légales des articles L. 221-28 et suivants du Code de la consommation, et ce, même dans le cadre d'une vente à distance :

« Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

[...]

3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés

[...]

12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ; »

2.7.2. Achat des produits merchandising non personnalisés et autres

Conformément aux dispositions légales en vigueur, vous disposez pour les produits merchandising non personnalisés d'un délai de quatorze (14) jours à compter de leur réception ou du retrait du produit merchandising vendu par l'Organisateur pour vous rétracter. Vous pouvez exercer ce droit de rétractation sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalité et demander à l'Organisateur le remboursement du produit commandé. Ce droit ne s'applique pas aux articles personnalisés ou confectionnés sur demande (par exemple les tee-shirts personnalisés par flocage, médaille gravée, pack photos ou vidéo).

L'exercice du droit de rétractation s'effectue en contactant le service client d'A.S.O à l'adresse rocazur@aso.fr qui vous indiquera les modalités à suivre. Vous pouvez également envoyer un courrier postal au Service Client à l'adresse d'A.S.O.

Votre demande de rétractation doit parvenir à A.S.O. au plus tard 14 (quatorze) jours suivant votre retrait ou votre réception de la commande. Vous disposez ensuite d'un autre délai de 14 (quatorze) jours pour renvoyer le ou les produits concernés par la rétractation à l'adresse suivante :

Amaury Sport Organisation (A.S.O)
Service Clients – EGP
Bâtiment Quai Ouest
40-42 quai du point du jour
CS 90302
92650 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
FRANCE

Modèle de formulaire pour exercer votre droit de rétractation

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention d'Amaury Sport Organisation

Adresse Postale : Amaury Sport Organisation (A.S.O)
Service Clients – EGP
Bâtiment Quai Ouest
40-42 quai du point du jour
CS 90302
92650 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
FRANCE

Adresse email : rocazur@aso.fr

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien (*)/pour la prestation de services (*) suivante : _____

Commandé le (*)/reçu le (*) : _____

Nom du consommateur : _____

Adresse postale du consommateur : _____

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date : _____

(*) Rayez la mention inutile.

Remboursement en cas de rétractation

En cas d'exercice des droits de rétractation et de remboursement dans les délais visés ci-dessus, seul le prix du ou des produits achetés et les frais d'envoi seront remboursés. Les frais de retour restent à votre charge. Les produits retournés doivent être intacts, en parfait état de revente et dans leur emballage d'origine. Les articles retournés incomplets, abîmés, endommagés ou salis par l'utilisateur consommateur ne sont ni repris ni remboursés. Vous devez joindre à votre retour une copie du justificatif d'achat.

Dans l'hypothèse où vous exercez votre droit de rétractation, l'Organisateur procédera au remboursement des sommes versées (y compris les frais de livraison) au plus tard dans les 14 (quatorze) jours à compter de la date à laquelle A.S.O. est informée de la décision de l'utilisateur consommateur de se rétracter. La date de remboursement peut être différée jusqu'à récupération des produits ou jusqu'à ce vous ayez fourni une preuve de l'expédition des produits, la date retenue étant celle du premier de ces faits.

Le remboursement se fait selon le même moyen de paiement que celui utilisé pour la commande.

L'Organisateur n'est pas tenu de rembourser les frais supplémentaires si vous avez expressément choisi un mode de livraison plus coûteux que le mode de livraison standard proposé.

En cas de retours anormaux ou abusifs, l'Organisateur se réserve le droit de refuser une commande ultérieure.

S'agissant des produits et services achetés auprès de tiers par l'intermédiaire de l'Organisateur, vous êtes tenu de vous référer aux conditions générales de vente du vendeur tiers, la responsabilité de l'Organisateur ne pouvant être engagée à cet égard.

2.8. CONFORMITE DES PRODUITS ET GARANTIE LEGALE

Pour les produits que vous achetez auprès de l'Organisateur et via *time to*, l'Organisateur est tenu des défauts de conformité du produit, objet du contrat, dans les conditions de l'article L. 217-3 et suivants du Code de la consommation et des défauts cachés de la chose vendue dans les conditions prévues aux articles 1641 et suivants du Code civil. S'agissant de la garantie des vices cachés, vous pouvez décider de mettre en œuvre cette garantie au sens de l'article 1641 du Code civil et dans

cette hypothèse, vous pouvez choisir entre la résolution de la vente ou une réduction du prix de vente.

Attention : Pour les produits achetés auprès de vendeurs tiers, tels que le pack photo, vous devez vous rapprocher du vendeur concerné pour exercer vos droits, l'Organisateur ne pouvant se substituer à ce vendeur.

2.9. RESPONSABILITE - FORCE MAJEURE

L'Organisateur s'engage à décrire avec la plus grande exactitude les services et produits proposés sur *time to*. En revanche, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée dans le cas où l'inexécution de ses obligations serait imputable soit au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers au contrat soit à un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil et par la jurisprudence française. De même, la responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée pour tous les inconvénients ou dommages inhérents à l'utilisation du réseau Internet, notamment une rupture de service, une intrusion extérieure ou la présence de virus informatiques.

2.10. DONNEES PERSONNELLES

En commandant un produit ou service relatif à l'Evènement auprès de l'Organisateur, vous êtes amené à fournir un certain nombre de données et d'informations notamment lors de votre inscription à l'Evènement afin de compléter les données que vous avez communiquées à *time to*. Certaines de ces données permettent de vous identifier, directement ou indirectement, et peuvent être considérées comme des données personnelles au sens de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

De façon générale, les Données personnelles communiquées sont destinées au personnel habilité de l'Organisateur, qui est responsable du traitement de ces Données, et à ses éventuels sous-traitants.

L'Organisateur collecte ces Données pour des finalités déterminées, conformément aux dispositions légales applicables et avec votre consentement, et notamment aux fins de :

- Permettre la création, la gestion et les accès à votre compte ;
- Fournir les informations et les services demandés et notamment vous permettre de vous inscrire aux évènements proposés sur *time to*, et permettre la vente de produits et de services sur *time to* ;
- Permettre le traitement, le suivi et la gestion de vos inscriptions aux évènements ;
- Proposer des services personnalisés au regard des informations renseignées sur votre profil et notamment des conseils et des programmes d'entraînement ;
- Faciliter le recouvrement et lutter contre la fraude ;
- Permettre la gestion, la modification et l'amélioration des produits et services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou publier des messages afin de vous fournir toute information utile telle que la confirmation de votre commande, les mises à jour, des lettres d'informations concernant les activités de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous fournir des informations, annonces et mises à jour relatives à l'Evènement auquel vous êtes inscrit ;
- Collecter des informations notamment par le biais de sondages, d'enquêtes ou de questionnaires que l'Organisateur vous communique ;
- S'assurer du respect des dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière de non contre-indication médicale à la participation du participant à l'Evènement;

- Envoyer des e-mails ou SMS afin de vous informer d'autres évènements qui pourraient vous intéresser au regard des informations renseignées sur votre profil ;
- Permettre la gestion marketing et la promotion des services de l'Organisateur ;
- Envoyer des e-mails ou SMS, afin de communiquer des offres promotionnelles, publicités ou autres communications commerciales provenant de partenaires de notre Evènement ;
- Permettre aux participants de communiquer entre eux ;
- Organiser des loteries et jeux-concours et vous permettre de vous inscrire et de participer à ceux-ci ;
- Assurer la sécurité sanitaire des participants par la simple consultation de document attestant de la non-infection du participant au COVID-19 ;
- Vous informer de vos résultats, vous communiquer vos diplômes ;
- Permettre toute autre finalité précisée lors de la collecte des Données.

Partage des Données

L'Organisateur est susceptible de partager des Données à votre sujet avec des tiers.

L'Organisateur peut divulguer des Données à ses filiales et à ses affiliés, dans ce cas leur utilisation est soumise aux présentes conditions.

Si vous avez commandé par l'intermédiaire de l'Organisateur des produits ou services à nos partenaires, l'Organisateur peut partager vos Données avec les partenaires concernés afin de satisfaire votre demande. Ces tiers pourront vous adresser des communications, de la correspondance, des e-mails.

Si vous avez consenti lors de la commande d'un produit ou service relatif à l'Evènement à recevoir des communications des partenaires de l'Evènement, ces derniers sont susceptibles de vous adresser des communications, de la correspondance, des e-mails.

Enfin, l'Organisateur peut partager les Données que vous nous soumettez à ses fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants ou agents chargés de certaines tâches pour le compte de l'Organisateur. Par exemple, ces fournisseurs peuvent être le chronométrateur, le fabricant des dossards, la société en charge de l'assistance médicale. Ces partenaires ont accepté de préserver la confidentialité, la sécurité et l'intégrité des Données.

Les Données sont hébergées en dehors de l'Union Européenne, aux Etats-Unis.

Vous êtes susceptibles de recevoir par appel téléphonique, courrier postal, e-mail ou SMS des offres promotionnelles des partenaires commerciaux de l'Organisateur, à qui les Données pourront être transmises et cédées à des fins de prospection commerciale, sous réserve que vous ayez coché la case prévue à cet effet lors de votre commande sur *time to*. En tout état de cause, vous pouvez à tout moment vous y opposer dans votre espace « Mon Compte » ou selon les conditions prévues ci-après.

En application de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez des droits d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour des motifs légitimes relativement à l'ensemble des Données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition à la prospection commerciale de l'Organisateur et/ou de ses partenaires commerciaux. Vous disposez également du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos Données post-mortem.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en remplissant le formulaire accessible sur le site <https://www.timeto.com/gestion-des-demandes> ou en adressant votre demande par e-mail à l'adresse dpoaso@aso.fr ou courrier postal accompagné d'une copie d'un titre d'identité signé, adressé à :

Amaury Sport Organisation (A.S.O.)
DPO – Roc d'Azur
Bâtiment Quai Ouest
40-42 quai du point du jour
CS 90302
92650 BOULOGNE BILLAN COURT CEDEX
FRANCE

Vos demandes seront prises en compte dans les meilleurs délais. Une preuve de votre identité pourra vous être demandée.

Communications commerciales – droit d'opposition

Si vous êtes concerné par la prospection téléphonique, vous pouvez également vous opposer à l'utilisation de votre numéro de téléphone en vous inscrivant gratuitement sur le site <https://www.bloctel.gouv.fr/accueil>.

Si vous êtes concerné par la prospection par e-mail, vous pouvez également vous désabonner des newsletters en vous rendant directement dans votre espace « Mon Compte » sur le site <https://www.timeto.com/> en cliquant sur le lien « Mes Notifications ».

Si vous êtes concerné par la prospection par SMS, vous pouvez également vous désabonner (i) en envoyant la mention « STOP SMS » au numéro précisé dans le SMS reçu ou (ii) en vous rendant directement sur votre espace « Mon Compte » sur le site <https://www.timeto.com/> en cliquant sur le lien « Mes Notifications ».

Coordonnées de l'Organisateur – mentions légales

L'Organisateur et éditeur du site <http://www.rocazur.com/> est la société Amaury Sport Organisation (A.S.O.), Société Anonyme au capital de 61 200 240 € inscrite au RCS de Nanterre sous le numéro 383 160 348, dont le siège social est à Boulogne-Billancourt Cedex (92650), Bâtiment Quai Ouest, 40-42 quai du point du Jour, CS 90302 représentée par son Directeur Général, Monsieur Yann le Moënner.

Directeur de la publication : Yann le Moënner

Tél : + 33 (0)1 41 33 14 00

Le site <http://www.rocazur.com> est hébergé par Worldline, dont le siège social est situé à Bezons (95870), River Ouest, 80 Quai Voltaire.

Le site <https://www.timeto.com/home> est hébergé par ACTIVE Network, LLC, dont le siège social est situé 717 North Harwood Street, Suite 2500, Dallas, TX, United States.

2.11. LITIGE, MEDIATION ET DROIT APPLICABLE

Toute réclamation née à l'occasion de l'Evènement devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom et numéro de dossard du participant, adressée au siège de l'Organisateur par e-mail à l'adresse rocazur@aso.fr ou par courrier à l'adresse suivante :

Amaury Sport Organisation (A.S.O)
Roc d'Azur
Bâtiment Quai Ouest
40-42 quai du point du jour
CS 90302
92650 BOULOGNE BILLANCOURT CEDEX
FRANCE

Vous pouvez aussi saisir le médiateur de la consommation. Le médiateur de la consommation choisi par l'Organisateur est le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris (CMAP – Service Médiation de la consommation, 39 avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris). Vous pouvez également saisir le médiateur de la consommation public sectoriel compétent lorsqu'il en existera un.

Pour saisir un médiateur de la consommation, le participant devra au préalable s'adresser à l'Organisateur en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse mentionnée ci-dessus.

A défaut de réponse dans un délai de 2 (deux) mois ou en cas de réponse insatisfaisante de l'Organisateur, vous pourrez, avant de saisir une juridiction compétente et dans un délai de 1 (un) an suivant la date d'envoi de la première notification à l'Organisateur, recourir gratuitement au service de médiation pour les litiges de consommation liés à l'Evènement en contactant le CMAP à l'adresse mentionnée ci-dessus ou sur son site Internet (<https://www.cmap.fr/>) ou en saisissant le médiateur de la consommation public compétent.

Les présentes Conditions Générales de Vente d'A.S.O. ont été rédigées en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Elles sont soumises à la loi française. Toute difficulté relative à l'Evènement qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un accord amiable entre l'Organisateur et le participant relève de la compétence exclusive des tribunaux civils compétents.